



Voilà un mois et demi que le confinement a commencé. A Céreste il a été en général très bien respecté, et je vous en remercie. Le suivi des personnes vulnérables et fragiles a été fait, durant cette période, comme cela nous avait été demandé par les services de la Préfecture et sans problèmes majeurs. Mais nous devons rester vigilants même si l'activité doit reprendre progressivement le 11 mai, car nous ne sommes pas encore assurés, loin de là, de la fin de cette terrible épidémie.

Les services de la mairie sont à votre écoute pour régler le mieux possible vos différentes demandes. Nous allons pouvoir distribuer aux plus fragiles d'entre vous des masques (voir page 2)

Je remercie à nouveau toutes celles et tous ceux, employés et bénévoles, qui nous ont permis de gérer au mieux la situation exceptionnelle, ainsi que ceux qui ont manifesté leur soutien au personnel soignant et aux employés qui ont assuré le nettoyage et ramassage des ordures ménagères, cartons et autres.

Restez vigilants et continuez à respecter toutes les directives qui vous sont données

Gérard BAUMEL Maire de CÉRESTE

## INFOS

### Comment se protéger contre le coronavirus **utilisation de masques.**

Je tiens à remercier les nombreux bénévoles qui se sont mis au travail dès le lundi 20 avril pour confectionner des masques de protection lavables qui seront mis à la disposition, en priorité, des personnes vulnérables et isolées de la commune.

En fonction du nombre de masques réalisés, nous pourrions si cela est possible satisfaire toutes les demandes. Ces masques sont destinés à se protéger et à protéger les personnes que vous côtoyez



Lors du lancement de l'opération « **des masques pour les Cérestains** » le 20 avril 2020, ils ont été 10 puis 20 et maintenant une trentaine à nous rejoindre montrant ainsi leur implication pour notre village, MERCI...





La Mairie de CERESTE va remettre un **masque lavable**, confectionné par des bénévoles, en priorité à toutes les personnes isolées ou vulnérables.

En fonction de la production bénévole locale et d'une commande de masques lavables, faite par notre communauté de communes Pays d'Apt Luberon, que nous allons recevoir prochainement, nous pourrions satisfaire l'ensemble des habitants de la commune.

Des masques lavables et chirurgicaux, et des visières sont actuellement fournis par la mairie à nos soignants, aux Pompiers, à la Gendarmerie et au personnel journallement en contact avec la population.



N'hésitez pas à contacter la mairie pour l'utilisation des masques dans de bonnes conditions

Lors du déconfinement, le port du masque deviendra fortement conseillé. D'ores et déjà, il est considéré comme incontournable pour limiter la propagation du COVID-19.

Rappelons que le masque a pour fonction de protéger non pas le porteur, mais son entourage.

### Quelques conseils supplémentaires

Ne touchez plus le masque ! Qu'il gratte, donne chaud, génère de la buée sur les lunettes... on le laisse en place jusqu'au moment de l'ôter.

Changez de masque s'il est humide, notamment après avoir éternué ou toussé. Et portez-le quatre heures maximum.

Retirez le masque sans toucher le tissu, puis isolez-le dans un sac plastique jusqu'au passage en machine.

Pour le lavage, sélectionnez un cycle à 60 °C et 30 minutes.



**LA POSTE de Céreste** sera ouverte au public à partir du mardi 12 mai aux jours et heures suivants:

**Le Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h**



Le bureau du Crédit Agricole de Céreste sera ouvert à partir du mardi 19 mai aux horaires habituels.

Veuillez noter que le port d'un masque sera nécessaire pour l'accès à l'agence, ainsi que le respect de la distanciation.

## INFOS

### SERVICE des ENCOMBRANTS

Suite à l'interruption due à la crise sanitaire le service reprend début mai, ici pour Cereste le 1er passage aura lieu le mardi 12 mai. Pensez à remplir la fiche que vous pouvez trouver sur le Site de la commune:

[www.cereste.fr](http://www.cereste.fr)

Ou tel à la mairie  
04 92 79 00 15

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CÉRESTE</b><br>Mairie de CERESTE 04280<br>04 92 79 00 15<br>mairie@cereste.fr<br>Luberon                                                                                                                                                                                                                                                   |  |                                                                                          |
| <b>DEMANDE D'ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |                                                                                          |
| <b>Règlement</b><br>L'enlèvement a lieu chaque deuxième mardi du mois<br>Le service est réservé aux particuliers<br>Le service est réservé aux personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie<br>Les objets devront être déposés la veille au soir sur le domaine public<br>Le volume est limité à 1m3 et/ou à une dimension maximale de 2 m |  |                                                                                          |
| <b>SONT INTERDITS</b><br>les ordures ménagères, les déchets végétaux, les débris et gravats, les pots de peintures et bidons, les pneumatiques et les matériaux susceptibles d'être recyclés ou faisant l'objet de collectes sélectives.                                                                                                      |  |                                                                                          |
| <b>SONT ADMIS</b><br>appareils ménagers, meubles démontés, portes et fenêtres sans le vitrage, les objets à usage domestique, sommiers, matelas, ferraille, bois.                                                                                                                                                                             |  |                                                                                          |
| Nom-Prénom<br><input type="text"/>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  | Signature du demandeur<br><input type="text"/>                                           |
| Adresse<br><input type="text"/>                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |                                                                                          |
| Téléphone<br><input type="text"/>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |                                                                                          |
| Objets à enlever<br><input type="text"/>                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |                                                                                          |
| Date de la demande:<br><small>A remplir par la mairie</small>                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  | Date de la demande:<br><small>Au plus tard 4 jours avant la date de l'enlèvement</small> |

**La DÉCHETTERIE** sera ouverte à partir du 12 mai pour tous les usagers mais seulement sur rendez-vous, de préférence par mail en allant sur le site :

[www.sirtom-apt.fr](http://www.sirtom-apt.fr)

ou par téléphone au 04 90 04 80 21

### ÉCOLE communale

Une réunion de concertation avec le directeur de l'école, les services de la mairie et des représentants des parents d'élèves, a eu lieu le 4 mai en mairie.

L'objectif étant de mettre en œuvre le mieux possible les mesures du protocole pour la réouverture des écoles (*dossier de 54 pages dont nous avons eu connaissance le 4 mai !*) Ces mesures doivent garantir la sécurité des enfants, des enseignants et du personnel communal **mais demandent un important travail de mise en place.**

C'est la raison pour laquelle un report au lundi 18 mai pour la rentrée des élèves avait été demandé aux services de la Préfecture et de l'Education Nationale. La réponse parvenue le 5 mai indique une ouverture le 11 mai. **Nous tiendrons informés les parents des futures décisions !**

### CENTRE MEDICAL

Le centre médical et paramédical fait lui aussi l'objet d'importants aménagements pour la sécurité. Il sera nécessaire lors de la réouverture que les patients prennent en compte toutes les indications, qui seront affichées, concernant toutes les mesures d'hygiène.



### MAIRIE et MEDIATHEQUE

L'ouverture au public des services de la Mairie et de la Médiathèque se fera dès la confirmation officielle du dé-confinement et dès que les mesures pour assurer la sécurité du personnel : visières de protection, vitres sur les comptoirs d'accueil du public, adhésifs au sol pour la distanciation, distributeurs de gel désinfectant seront mis en place.